

C'EST LA FAUTE AUX INSTITUTEURS...

Serge MAHÉ, dans l'étude qu'il consacre à *«L'imposture pédagogique»*, a bien raison de souligner avec *«quelle appréhension, quelle méfiance et parfois quelle haine, elle (la bourgeoisie) considère le corps des instituteurs»*.

C'est vrai pour la bourgeoisie qui a très rapidement abandonné le *«siècle des lumières»* - le *«ralliement»* ne fut pas à sens unique - mais, bien entendu, c'est encore plus vrai pour la *«noire réaction»* à laquelle, de temps à autre, la bourgeoisie ex-voltairienne demande de prendre la relève pour la défense de ses intérêts.

Le corps enseignant et, plus particulièrement les instituteurs, considérés comme bouc émissaire, le phénomène n'est pas nouveau, - pour Pétain, en 1940, la défaite, *«c'était la faute aux instituteurs»* - d'où l'aide à l'enseignement privé confessionnel, instaurée par Vichy (sous la protection de l'occupant nazi) et continuée, dix-huit plus tard, par un autre Général à particule.

Pétain mort, De Gaulle mort, nous n'en avons pas fini pour autant, avec leur politique. Il est vrai qu'il ne s'agit pas seulement de leur politique mais de celle, patiemment élaborée, dans les diverses officines du cléricanisme.

L'offensive contre l'école publique est inséparable de celle menée, au nom de l'idéologie corporatiste, contre le progrès des idées socialistes. En ce sens, la laïcité constitue, aujourd'hui encore, une frontière de classe qu'il faut défendre.

L'offensive anti-laïque qui, sous couvert de *«laïcité ouverte»* (1), se poursuit jusque dans nos propres rangs, s'inscrit très exactement dans la politique de *«participation»* définie, dès 1931, dans l'encyclique *«Quadragesimo Anno»*:

«72 - Nous estimons cependant plus approprié aux conditions présentes de la vie sociale de tempérer quelque peu, dans la mesure du possible, le contrat de travail par des éléments empruntés au contrat de société. C'est ce que l'on a déjà commencé à faire sous des formes variées, non sans profit sensible pour les travailleurs et pour les possesseurs du capital. Ainsi les ouvriers et les employés ont été appelés à participer en quelque manière à la propriété de l'entreprise, à sa gestion ou aux profits qu'elle apporte».

Mais *«Quadragesimo Anno»* ne se borne pas à préconiser la *«participation»* au niveau de l'entreprise, Pie XI évoque également la participation, c'est-à-dire l'intégration à l'État et voilà ce qu'il en dit:

«88 - Que l'autorité publique abandonne donc aux groupements de rang inférieur le soin des affaires de moindre importance où se disperserait à l'excès son effort; elle pourra dès lors assurer plus librement, plus puissamment, plus efficacement les fonctions qui n'appartiennent qu'à elle, parce qu'elle seule peut les remplir: diriger, surveiller, stimuler, contenir, selon que le comportent les circonstances ou l'exige la nécessité. Que les gouvernants en soient donc bien persuadés: plus parfaitement sera réalisé l'ordre hiérarchique des divers groupements selon ce principe de la fonction supplétive de toute collectivité, plus grandes seront l'autorité et la puissance sociale, plus heureux et plus prospère l'état des affaires publiques».

(1) Ce qui vient de se passer à Quimperlé et à St Brieuc, où deux institutrices se sont vues contester leur droit au travail, sous prétexte qu'elles étaient mariées à des divorcés, nous donne, un avant goût de ce qui nous attend en cas de victoire de la *«Laïcité ouverte»*, c'est-à-dire, de remise en cause, de la séparation de l'Église et de l'État.

On remarquera avec quel mépris à peine dissimulé le Pape parle des groupements de «rang inférieur», ceux qu'on appelle aujourd'hui les groupes «sociaux professionnels».

Lorsqu'on a l'honneur d'être le responsable d'un syndicat, c'est-à-dire le représentant de la classe ouvrière, on n'accepte pas, O! Felce, de se voir ravalé au rang de «sociaux professionnels», c'est-à-dire de «groupement de rang inférieur», tout juste bon à servir d'auxiliaire à «l'autorité publique» qui peut «diriger, surveiller, contenir, etc...».

Et qu'on ne nous dise pas que notre documentation date. Comme «*Quadragesimo Anno*», les plus récentes encycliques ne font «qu'approfondir» et «développer» la doctrine définie en 1891 par «*Rerum Novarum*».

Ainsi, voilà, entre autres, comment Jean XXIII, salué par tant de bonnes âmes, comme progressiste, traite des mêmes problèmes dans «*Mater et Magistra*»:

«26- Les ouvriers et les employeurs doivent régler leurs rapports en s'inspirant du principe de la solidarité humaine et de la fraternité chrétiennes puisque tant la concurrence au sens du libéralisme économique que la lutte des classes dans le sens marxiste sont contre nature et opposées à la conception chrétienne de la vie».

«71- Nous estimons, en outre, nécessaire que les corps intermédiaires et les initiatives sociales diverses, par lesquelles surtout s'exprime et se réalise la «socialisation» jouissent d'une autonomie efficace devant les pouvoirs publics, qu'ils poursuivent leurs intérêts spécifiques en rapports de collaboration loyale entre eux et de subordination aux exigences du bien commun. Il n'est pas moins nécessaire que ces corps sociaux se présentent en forme de vraie communauté; cela signifie que leurs membres seront considérés et traités comme des personnes stimulés à participer activement à leur vie».

«72- Les organisations de la société contemporaine se développent et l'ordre s'y réalise de plus en plus, grâce à un équilibre renouvelé: exigence d'une part de collaboration autonome apportée par tous, individus et groupes; d'autre part, coordination en temps opportun et orientation venue des pouvoirs publics».

«73- Si la «socialisation» s'exerçait dans le domaine moral suivant les lignes indiquées, elle ne comporterait pas par nature de périls graves d'étouffement aux dépens des particuliers. Elle favoriserait, au contraire, le développement en eux des qualités propres à la personne. Elle réorganiserait même la vie commune, telle que Notre prédécesseur Pie XI la préconisait dans l'encyclique «*Quadragesimo Anno*» comme condition indispensable en vue de satisfaire les exigences de la justice sociale».

Mais la mise en place d'un système corporatiste exige - comme on le verra plus loin, le patronat l'a bien compris - la destruction de l'Université laïque, d'où recrudescence de l'offensive anti-laïque.

Si cette offensive n'est pas nouvelle, ce qui, par contre, est nouveau, c'est le renfort qu'elle reçoit des organisations syndicales traditionnelles C.G.T.F.O. et C.G.T.

Lorsque le 9 juillet 1970, l'ensemble des organisations, (à l'exception de la F.E.N.), et le patronat signent un «accord national inter-professionnel sur la formation et perfectionnement professionnel» nous sommes bien obligés de constater que C.G.T.F.O. et C.G.T. sacrifient délibérément leur «attachement à la laïcité», pourtant si souvent proclamé à une organisation corporatiste de l'enseignement en France fondée sur une politique commune des organisations ouvrières et patronales et sur la communauté d'entreprise.

Mais peut être va-t-on penser que j'exagère, alors lisons ensemble le préambule de l'accord du 9 juillet 1970:

PREAMBULE:

I - Dans le premier paragraphe du préambule de l'Accord national interprofessionnel du 10 février 1969, les Confédérations syndicales de salariés d'une part, les représentants du C.N.P.F. et de la C.G.P.M.E. d'autre part confirmaient qu'ils entreprendraient au cours du deuxième trimestre 1969 l'étude des moyens permettant d'assurer, avec le concours de l'Etat, la formation et le perfectionnement professionnels, un accord particulier devant être recherché dans ce domaine en ce qui concerne les cadres.

Considérant l'étendue du problème en même temps que sa complexité, constatant par ailleurs qu'une

large identité de vues existait entre eux pour en souligner l'importance primordiale, les membres de la délégation patronale et les représentants des confédérations syndicales de salariés sont convenus d'envisager la signature d'un accord général définissant une politique propre à donner à la formation et au perfectionnement professionnels les moyens de leur rapide développement.

Comme on peut s'en rendre compte, les signataires - pardon! les «partenaires sociaux» - envisagent:

«L'étude des moyens permettant, avec le concours de l'état, la formation et le perfectionnement professionnel...».

Voilà l'état, c'est-à-dire l'éducation nationale ravalée au rang d'auxiliaire.

Mais il y a mieux ... Il est évident que salariés et patrons ne peuvent songer à se substituer à l'éducation nationale sans motifs impérieux. Et nous allons retrouver le fameux «c'est la faute des instituteurs».

II - Constatant les insuffisances de la situation actuelle, les parties signataires ont estimé qu'il était nécessaire de revoir l'ensemble du processus éducatif de façon à ce que soient assurées la cohérence et la continuité entre les premières formations qui préparent l'accès à l'emploi et les formations complémentaires qui s'adressent aux travailleurs en activité.

Persuadés que l'enseignement et la formation sont facteurs du progrès social, du développement technique et de la croissance économique, elles ont procédé à cet examen dans le double objectif de répondre aux besoins des entreprises et de permettre aux individus d'y trouver la satisfaction de leurs aspirations.

III- Dans cet esprit, les signataires du présent accord se sont d'abord attachés à rechercher les déficiences fondamentales qui, dans l'état actuel, compromettent l'obtention de ce double objectif.

Cette recherche les a conduits à souligner la gravité des problèmes posés par:

- les retards scolaires enregistrés dès l'enseignement du premier degré,*
- les conditions mauvaises de l'orientation au cours du 1er cycle de l'enseignement du second degré notamment;*
- l'importance du nombre de jeunes qui, chaque année, quittent le système scolaire sans formation.*

On remarquera avec quelle désinvolture les signataires de l'accord (2) jugent et tranchent souverainement dans une matière dont les enseignants eux-mêmes - dont c'est pourtant le métier - ne traitent qu'avec prudence.

On remarquera également que nos hardis réformateurs ne limitent pas leurs ambitions à la formation professionnelle mais n'hésitent pas à mettre en accusation:

«les retards scolaires enregistrés dès l'enseignement du 1er degré».

Quand on vous dit que «c'est la faute aux instituteurs».

Mais il ne suffit pas de juger, encore faut-il définir une politique (commune!), s'assigner des objectifs.

Cette politique, ces objectifs, l'accord du 9 juillet les esquisse déjà clairement ... qu'on en juge:

IV- Les parties signataires sont conscientes que les solutions de ces problèmes relèvent plus particulièrement de la responsabilité des Pouvoirs Publics. Elles estiment nécessaire de promouvoir le recours des jeunes à la formation professionnelle à partir d'un enseignement élémentaire efficace et en fonction d'une orientation raisonnée. Les réflexions échangées à cet égard les ont conduites à juger souhaitable:

- 1- une rénovation de l'enseignement du premier degré,*
- 2- l'introduction dès les débuts du 1er cycle de l'enseignement du second degré d'une éducation technologique, sans objectif professionnel particulier, mais propre à conserver aux enfants le goût et l'intérêt naturels qu'ils portent pour la plupart aux aspects et langages techniques essentiels de la société dans laquelle ils vivent et par là à favoriser leur orientation en tenant compte à la fois de leurs aspirations et des aptitudes réellement manifestées.*

3- l'instauration d'une année préprofessionnelle pour tous les jeunes non engagés dans un enseignement

(2) Du côté ouvrier, ont signé: pour la C.F.D.T.: LUCAS, MAIRE, FAIST; pour la C.F.T.C.: GRUAT, PERRAULT, REYNAUD; pour la C.G.T.: KRASUCKI, MOYNOT, JAEGLE; pour la C.G.T.F.O.: LOUET, COTTAVE, BOISSARD.

classique ou moderne et qui ne peuvent accéder à un cycle de formation professionnelle du fait de l'insuffisance de leur niveau scolaire.

L'essentiel y est: *«la rénovation de l'enseignement du 1er degré, l'introduction dès le début de l'enseignement du second degré d'une éducation technologique, sans objectif professionnel particulier...».*

Ah ! que de termes galants...

Décidément, il faut croire Chaban-Delmas: *«La Nouvelle Société est en marche!».*

Mais, parmi les *«partenaires sociaux»*, le *«partenaire»* patronal est sérieux. Il n'a pas l'habitude de plaisanter, surtout avec la galette. Qui paiera? Et bien, l'Etat parbleu:

IX- Les parties signataires sont pleinement conscientes que l'ensemble des dispositions qui font l'objet du présent accord pose un problème général de financement dont la solution ne dépend pas d'elles seules, mais suppose des consultations avec les Pouvoirs Publics, dont la responsabilité est directement engagée à travers la loi du 31 décembre 1968 et les textes pris en application.

C'est pourquoi elles souhaitent que les pouvoirs publics acceptent d'engager avec elles des discussions en vue de rechercher en commun des solutions d'ensemble à cet important problème.

Dans l'immédiat et, sans attendre cette recherche ni préjuger de ses résultats, elles expriment le vœu que les pouvoirs publics considèrent comme habilités à recevoir la taxe d'apprentissage, sans considération des barèmes de répartition, les cours, sessions ou stages de formation bénéficiant de l'agrément paritaire tel qu'il est indiqué dans l'accord.

Les parties signataires souhaitent également que les pouvoirs publics donnent aux ministères intéressés les moyens qui leur sont nécessaires dans le domaine des formations complémentaires.

Une question camarades: que devient dans tout cela cette fameuse *«priorité des priorités»* des programmes électoraux:

LES CRÉDITS A L'ÉDUCATION NATIONALE,

«l'enveloppe» comme disent, en leur langage imagé, messieurs les planificateurs.

Il est clair que nous assistons à une entreprise coordonnée de démantèlement de l'Université.

D'ailleurs, le patronat, lui, ne fait pas mystère de ses intentions. Il n'a même pas le triomphe modeste.

Réuni à Lyon en congrès, en octobre 1970, il exulte et le journal *«LA CROIX»* du 23.10.70, rendant compte de ce congrès peut titrer:

«Le Patronat soucieux de contrôler de plus près la formation».

C'est bien en effet de cela qu'il s'est agi, et *«LA CROIX»* ne trahit pas son sujet. Paul Meunier constate en effet dans ce quotidien que:

«... la volonté a paru sérieuse à Lyon de promouvoir une culture adaptée à notre civilisation industrielle. Mais le souci affirmé avec le plus d'insistance a été celui d'une plus forte emprise du monde industriel des chefs d'entreprises sur les moyens de formation...».

Aussi, le patronat veut-il, toujours selon ce journaliste,

«plutôt que de répandre le pessimisme critique, de relancer avec vigueur dans le pays le dossier de la rénovation de L'Université...».

Et, citant Mr de Calois, *«LA CROIX»* écrit :

«Les choses vont mieux quand les industriels s'en mêlent que lorsqu'ils ne sont pas de la partie ...».

Pour que les choses soient enfin parfaitement claires, *«LA CROIX»* cite M. Rouzé, dont le rapport déclare:

«Les assises de Lyon seront le point de départ d'une action solidaire, aux niveaux de l'entreprise, de la profession, de la région, pour apprendre aux hommes, rassemblés dans un même effort de perfectionnement

et de promotion, à se comprendre et à vivre ensemble ...».

Ainsi, les critiques contre l'Université n'ont pas manqué à Lyon, mais encore, il y fut affirmé d'une façon péremptoire, la nécessité, pour le patronat, de contrôler désormais l'Université. M. Ceyrac a déclaré tout crûment:

«renoncer à la formation des hommes, c'est renoncer à (les) diriger» ?

Et pour ce faire, le patronat s'en prend à une Université qui *«n'est pas démocratique»* et qui est *«une Université de classe»*. Pour que *«ça change»* le CNPF propose *«d'associer»* plus étroitement les enseignants au patronat.

Et, emporté par l'ambiance, le journaliste du *Monde*, Jean-Marie Dupont est même allé jusqu'à écrire (numéro du 23.10) que, lorsque:

«... M. Pierre de Calan... a salué l'évolution des syndicats de salariés, qui ne présentent plus seulement des revendications d'ordre matériel, mais des revendications de pouvoir. Les 150 journalistes présents pouvaient se demander par moments s'ils n'assistaient pas ... à un congrès de la CFDT».

Le titre de ce commentateur en disait long aussi: *«Le patronat a présenté un nouveau visage».*

Eh bien, disons-le tout net, jamais le patronat n'a été aussi arrogant, agressif. Jamais il n'a présenté avec autant de morgue et de désinvolture son mépris pour l'enseignement et les enseignants, intermédiaires insoumis qui présentent mal à leurs élèves le capitalisme, qui le déforment et qui, sacrilèges, vont même jusqu'à le combattre... C'est M. de Calan ce patron paraît-il *«libéral»* qui s'est écrié:

«Nous ne ferons jamais rien si on continue à dire à nos jeunes gens qu'ils vivent dans un système économique social pourri»,

et il a également dit:

«La jeunesse ne se nourrit pas seulement d'enseignements, elle se nourrit surtout d'exemples...», etc... etc...

Ainsi, le patronat n'aura pas attendu longtemps pour expliquer officiellement ce qu'il attend de sa politique concertée avec le gouvernement et les centrales ouvrières, qui va de l'acceptation de la participation Edgar Faure à l'accord du 9 juillet 1970.

Certes! Serge MAHÉ a raison:

«Mais la responsabilité de la lutte contre l'analphabétisation n'appartient pas aux seuls enseignants. Elle appartient à la classe ouvrière toute entière. Toutes ses organisations, averties de la gravité du forfait qui se prépare dans l'enceinte de l'école, doivent se mobiliser pour défendre la conquête ouvrière des communards de 1871, le droit à l'instruction et à la culture, et pour empêcher ceux qui veulent, selon l'expression de Marx, "faire tourner la roue de l'histoire à l'envers"».

Mais encore faut-il que la classe ouvrière, les militants de ses organisations soient exactement informés de ce qui se trame. Tant mieux si, dans la limite de ses faibles moyens, *l'Ouest-Syndicaliste* a pu contribuer à cette information.

Alexandre HÉBERT